

PROCURATION

COMITÉ DRÔME
ARDÈCHE
FFHANDBALL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 29 Mai 2026

Procuration

Je soussigné(e) M/Mme

président(e) du Club

donne procuration au délégué(e) du club de

pour prendre part, en mes lieu et place, aux délibérations et votes pouvant survenir au cours de l'Assemblée Générale du Comité DRÔME/ARDECHE de HANDBALL, réunie le Vendredi 29 Mai 2026 à la Maison des bénévoles à Valence.

à :

le :

Signature

8.4 Vote par procuration

Lors des réunions de l'assemblée générale du comité, le vote par procuration est admis dans les conditions suivantes :

- une association affiliée peut donner procuration au délégué d'une autre association pour la représenter et prendre part aux votes. La procuration est sollicitée par le président de l'association demandeuse,
- un délégué d'une association affiliée ne peut représenter qu'une seule autre association.

La procuration doit être présentée dès votre arrivée



Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Maison des Bénévoles du Sport

71 rue Latécoère 26000 Valence
Siret 32828736200037 Ape 9312Z
5126000@ffhandball.net

